

**Séance du mardi 11 février 2020**

Date de la convocation: 31/01/2020

**Membres en exercice :** 12  
**Présents :** 11  
**Votants :** 11

*L'an deux mille vingt et le onze février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de André CAZÈRES,*

**Présents :** André CAZÈRES, Joseph FROMIGUE, Brigitte CAPOU, Pierre CAPOU, Christian COUMET, Alain LARROUDÉ, Catherine LISSARRAGUE, Xavier MACIAS, Jean-Baptiste RAMON, Marianne SARTHOU, Françoise TREY

**Représentés :**

**Excusés :**

**Absents :** Jean-Philippe CASTAIGNÈDE

**Secrétaire de séance :** Jean-Baptiste RAMON

**2020\_010 - Objet : Inscription par anticipation de crédits au budget 2020 pour des opérations d'investissement**

Le Président expose au conseil le besoin d'alimenter par anticipation des comptes sur des opérations en investissement afin de pouvoir régler des factures sur des travaux effectués et à venir, et ce avant la délibération du budget prévisionnel 2020 qui aura lieu à la mise en place du nouveau conseil suite aux élections municipales de mars 2020. Les opérations sont les suivantes :

Opération 2313-57	Constructions - LA FRUITIÈRE	Phase 2 des travaux "accessibilité, mise en conformité incendie de l'hôtellerie de la Fruitière et construction d'un sanitaire PMR sur le parking"
Opération 2313-71	Constructions - BAT LA RAILLERE	Raccordement des commerces à l'assainissement communal
Opération 2313-55	Constructions - VILLA DES BAINS	Réfection des sols dans l'appartement du 1er étage

Cet exposé terminé, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE**

– **d'inscrire** par anticipation les crédits suivants au budget principal 2020 de la collectivité :

Compte 23	Immobilisations en cours	Montant à inscrire
Opération 2313-57	Constructions - LA FRUITIÈRE	+ 40 000 €
Opération 2313-71	Constructions - BAT LA RAILLERE	+ 25 000 €
Opération 2313-55	Constructions - VILLA DES BAINS	+ 6 000 €

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/02/2020 065-256501321-20200211-2020_010-DE

- **d'autoriser** le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.*

Le Président,  
  
A. CAZERES

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Tarbes
--------------

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/02/2020 065-256501321-20200211-2020_010-DE
---